



# Conseil économique et social

Distr.: Générale  
29 avril 2014

Français  
Original: Anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I) et

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire  
de la Commission, y compris les activités des  
institutions régionales**

### **Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique**

#### **Note du secrétariat**

#### **Rectificatif**

#### **1. Bloc indicatif gauche**

Sans objet en français.

#### **2. Lire le paragraphe 121 comme suit:**

121. Comme le programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est en phase d'application et la transition vers le programme de développement pour l'après-2015 et vers le Cadre d'action de Hyogo 2 est engagée, il reste à définir un cadre clair pour la surveillance de la résilience. En application de la résolution 69/12 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a demandé, à sa troisième session, que le secrétariat entreprenne de surveiller plus efficacement la résilience des États membres face aux catastrophes, notamment en constituant une série déterminée de statistiques de base concernant les catastrophes en étroite coordination avec le Comité de statistique. Cette recommandation est particulièrement pertinente eu égard à la résolution 67/11 de la Commission relative au renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique. En partenariat avec les organismes des Nations Unies concernés, le secrétariat a organisé deux groupes d'experts, qui ont entrepris cinq études de pays sur les données et statistiques relatives aux catastrophes, et a établi une feuille de route pour porter la question de la surveillance de la résilience à l'attention des forums régionaux et mondiaux pertinents. Les résultats de ces travaux aideront les États membres à développer leur résilience et constitueront une contribution pour

\* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

les négociations en cours à propos du Cadre d'action de Hyogo 2 et du programme de développement pour l'après-2015.

**3. Lire le paragraphe 122 comme suit:**

122. L'étude thématique de la soixante-neuvième session de la Commission, qui traitait du renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures, et l'action de suivi engagée par le secrétariat ont réorienté de plus en plus le discours politique de la région de l'intervention après catastrophe vers un programme plus général prônant le renforcement de la résilience à long terme face aux catastrophes. En conséquence, plus de 200 responsables et experts gouvernementaux des secteurs de la planification, des finances, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe ont délibéré et présenté des recommandations au Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa troisième session, qui s'est tenue à Bangkok du 27 au 29 novembre 2013. Ils ont précisé qu'il fallait d'urgence surveiller la résilience, améliorer les statistiques relatives aux catastrophes, prendre en compte la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et décider d'une position stratégique régionale à adopter dans les forums mondiaux chargés d'élaborer les programmes relatifs au développement et à la réduction des risques pour l'après-2015<sup>47</sup>.

**4. Lire l'alinéa a) du paragraphe 143 comme suit:**

a) Approuver les recommandations formulées par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa troisième session, en particulier la demande qu'il a adressée au secrétariat d'œuvrer pour la surveillance de la résilience, notamment en constituant conjointement avec le Comité de statistique une série déterminée de statistiques de base concernant les catastrophes. La Commission pourra envisager d'établir un groupe de travail sous les auspices communes du Comité de statistique et du Comité de la réduction des risques de catastrophe;

---

<sup>47</sup> Voir E/ESCAP/70/14.